



MAIRIE de CRUGUEL

☎ 02.97.73.01.48 - 📠 02.97.73.02.43
mairie.cruguel@orange.fr www.cruguel.fr



Les Communes du
Patrimoine Rural
de Bretagne

Flash infos - mai 2019

Diffusion le 14 mai 2019

Elections européennes - dimanche 26 mai

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai, afin d'élire les députés européens.

Le bureau de vote est ouvert de 8H à 18H, à la salle polyvalente de CRUGUEL.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera transmise durant le mois de mai, elle est à présenter lors du scrutin.



Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14H30 à 16H30 et le samedi de 11H00 à 12H00.

L'animation « bricolage » proposée aux enfants pendant les vacances de printemps a connu un franc succès ! D'autres ateliers devraient donc être organisés...

Aux propriétaires de chiens ...

Aboiements : les aboiements d'un chien peuvent être considérés comme une nuisance sonore, et constituer un trouble à la tranquillité publique. Sont considérés comme une nuisance, les aboiements lorsque :

- le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
- le chien aboie dès que le propriétaire s'absente (critère de durée du bruit)

Divagation : malgré de nombreux rappels effectués dans les précédents flash-infos, de nombreux chiens continuent de divaguer laissant derrière eux leurs déjections sur les pelouses et sur les aires de jeu pour enfants (il n'est jamais agréable de marcher dans une crotte de chien !!!)

Nous demandons donc aux propriétaires de bien vouloir faire le nécessaires pour éviter tous ces désagréments objets de plainte en mairie.

Sans amélioration, nous serons contraints d'instaurer un système d'amende au cas où votre chien ferait ses besoins sur le domaine public communal.

Permis de détentions : Les chiens susceptibles d'être dangereux (Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, pitbull, Rottweiler, Tosa, Mastiff ou boerbulls) sont soumis à des règles particulières :

- le maître doit suivre une formation
 - évaluation comportemental du chien
 - le propriétaire du chien doit faire une demande de permis de détention auprès de la mairie de son domicile
 - le propriétaire doit souscrire une assurance
- L'absence de ce permis est passible d'une amende de 750 €

Le recensement militaire - JDC

Chaque **jeune de 16 ans** doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile (entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)** et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Entretien des terrains, destruction des chardons

Les propriétaires, locataires et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Il est demandé aux propriétaires ou locataires de terrains insalubres de procéder à leur nettoyage avant l'été afin de lutter notamment contre les incendies. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire serait mise en cause.

Cartes d'identité et passeports

Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil de données peuvent réaliser les démarches relatives aux cartes d'identité et aux passeports (JOSSELIN, PLOËRMEL, SERENT, MALESTROIT).

La démarche s'opère en 2 temps :

-la prise de rendez-vous

-le rendez-vous en mairie pour une durée d'environ 20 mn, parfois moins si vous avez effectué une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

Prolongement de la durée de validité :

Les cartes d'identité délivrées entre 2004 et 2013 à des personnes majeures, ont un allongement de validité de 5 ans.

Immatriculation des véhicules

Le service immatriculation de la Préfecture n'accueille plus le public pour ces démarches. Il convient désormais d'effectuer les démarches par internet, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

www.immatriculation.ants.gouv.fr

(Vous devez au préalable créer un compte usager pour obtenir vos identifiants)

↳ Pour vous aider dans vos démarches :

La Maison des services au public située 3 rue des remparts à JOSSELIN (02 97 22 24 90) assure un service de proximité pour faciliter les démarches administratives, notamment en matière d'e-administration.

Un agent vous accompagnera dans vos démarches (cartes grises, permis, relevé de carrière, caisse de retraite, aide au logement, CMU, pôle emploi ...)

Il existe également un service itinérant qui assure une permanence à GUEGON le mardi après-midi (14H - 16H45) ou à ST SERVANT le mercredi après-midi

Le chèque énergie



Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources. Il est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE A ACCOMPLIR pour le recevoir. Il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux. Le chèque énergie permet de payer des factures d'électricité, gaz, fioul, bois ...

Recherche ...

Dans les années 90, un film (Le père Chapuis) avait été tourné dans l'école du Sacré-Cœur. Les enfants scolarisés à l'époque avaient joué certaines scènes.

Une personne est à la recherche de ce film en version numérique. Si vous détenez une version du film, ou si vous souhaitez la numériser, merci de bien vouloir contacter la Mairie de CRUGUEL.

Lutte contre le frelon asiatique

Il est conseillé de commencer le piégeage au printemps, et de retirer les pièges à la fin mai. L'intérêt du piégeage: capturer un plus grand nombre de femelles fécondées (Reines) capables de construire et développer un nid.

Appât conseillé : -1/3 vin blanc + 1/3 bière + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise, ...)

Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de changer le mélange tous les 8 - 10 jours et d'y laisser quelques Frelons Asiatiques, cela attire les autres.

Les élus référents : David BOULVAIS et Freddy FLOQUET

-Liste des piégeurs agréés disponible en Mairie-

Concours photo - Patrimoine

Les trois labels « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère® » et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne, organisent la 1^{ère} édition du concours photo « Objectif Patrimoines » du **17 mai au 15 juillet 2019**, dans les 86 cités labellisées de Bretagne. Ouvert à tous, le thème est le patrimoine au sens large : architecture, paysage, immatériel.

De nombreux lots sont à gagner dont un appareil photo instantané Polaroid et des entrées pour les équipements culturels présents dans les 3Réseaux.

Comment participer ? Envoyez maximum 5 photos du patrimoine de CRUGUEL à l'adresse : objectif.patrimoines@gmail.com

(les fichiers doivent être nommés de la façon suivante : Nom-Prénom-Commune-01.jpg)



Dimanche 19 mai - St Yves

10H45 - procession à partir de la fontaine, suivie d'une messe dans la chapelle puis d'un repas à la salle polyvalente :

Menu

Potage - Assiette landaise - Roti de porc et sa garniture - Fromage - dessert

Adulte : 12 € ; enfant : 5 €

Tickets en vente dans les commerces du bourg ou réservation au 02 97 73 04 37

Rando de l'école

CRUGUEL
Dimanche 2 JUIN
Rando Nature
INSCRIPTIONS 4 €
A PARTIR DE 7 H 30 AU TERRAIN DE FOOT DE CRUGUEL
RENSEIGNEMENTS : 02.97.73.01.71

#OBJECTIF
PATRIMOINES
CONCOURS PHOTO

Du 17 mai au 15 juillet 2019

Un appareil photo instantané à gagner, et des entrées pour des sites touristiques

WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR



Le CRUGUEL JOSSELIN 2019

Nouvelle organisation :

-Retrait des dossards et inscriptions à la salle de sport de Josselin à partir de 7H

-Une navette vous conduira à CRUGUEL pour le départ - départ de la course à 10H30



Le Krugell Soccerland - samedi 22 juin

L'ASC transformera le stade de CRUGUEL en un parc d'attraction éphémère réservé au football (attractions : bubble foot, teq ball, dark fléchettes, foot golf, défis en équipe de 3 ...)

Tarifs :

12 ans ou moins : 2€

Adultes : 4€

Adultes accompagnateurs (ne participant pas aux activités) : 1 €

Plus d'info sur ascruguel.kalisport.com

Les dates à retenir

Dim 19 mai : Pardon de St Yves

Dim 26 mai : élections européennes

Dim 2 juin : rando de l'école

Vend 7 juin : AG Ass. Sportive de Cruguel

Dim 16 juin : Le Cruguel Josselin

Dim 30 juin : AG Ass de Chasse

Les matches de foot

Pour consulter toutes les informations relatives à l'Association sportive de Cruguel, le site internet est :

ascruguel.kalisport.com

Dimanche 19 mai

Cruguel A se déplace à Elven

Cruguel B reçoit Mauron

Cruguel C se déplace à Moréac

Cruguel D reçoit Bignan

Dimanche 26 mai

Cruguel A reçoit Ploërmel

Cruguel B se déplace à St Perreux

Cruguel C reçoit Lanouée

Cruguel D se déplace à Buléon

Informations utiles

Gendarmerie	17
SAMU	15
Pompiers	112 ou 18
Médecin de garde	15
Pharmacie de garde	32 37

Déchèterie de GUILLAC (02 97 74 22 74)

Période estivale (du 15 mars au 14 octobre) :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi :

9h - 12h / 14h - 18h30

Mardi : 14h - 18h30

Assistante Sociale : 02 97 73 22 00 au Centre Médicosocial de PLOERMEL

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural): 21 rue St Jacques à JOSSELIN - 02 97 73 94 23
Bénévole : Mme Jocelyne LE TEXIER 02 97 73 00 12

Le Maire,
Henri RIBOUCHON

